



# Contrôle de l'éclairage de sécurité dans les bâtiments

## A. Vérifiez le bon fonctionnement

Il y a des dispositifs d'éclairage de sécurité dans le bâtiment et vous souhaitez faire vérifier leur autonomie et leur bon fonctionnement? Ces contrôles peuvent être effectués par Normec BTV ou par une personne autorisée. Cette inspection est obligatoire annuellement dans certains bâtiments.

### 1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle ?

Nous vérifions si tous les dispositifs d'éclairage de sécurité installés fonctionnent correctement et atteignent l'autonomie requise après la mise hors tension.

Vous recevrez un rapport détaillé avec une description de notre part et avec les caractéristiques de votre installation ainsi qu'un aperçu des éventuelles infractions ou commentaires constatés.

## B. Contrôle de conformité

Des dispositifs d'éclairage de sécurité et / ou d'éclairage de secours ont-ils été installés dans un nouveau bâtiment ou après une rénovation importante?

Alors, il se peut que ceux-ci doivent être vérifiés conformément à la réglementation des services d'incendie locaux compétents ou selon la norme applicable. Ces contrôles peuvent être effectués par Normec BTV ou par une personne autorisée.

### 1. Que vérifie-t-on pendant le contrôle ?

Nous vérifions si tous les dispositifs d'éclairage de sécurité et / ou de secours installés fonctionnent correctement et atteignent l'autonomie requise après une panne de courant dans le bâtiment. Nous vérifions si l'installation est conforme à la norme applicable concernant l'emplacement des appareils, la luminosité, les signaux d'évacuation, ,... Vous recevrez un rapport détaillé avec une et avec les caractéristiques de votre installation ainsi qu'un aperçu des éventuelles infractions ou commentaires concernant la norme applicable.

### 2. Législation :

- ✓ Des normes qui s'appliquent spécifiquement à certains types de bâtiments (salles événementielles, installations pour personnes âgées, hébergements touristiques, stades de foot, hôpitaux, garderie ...)
- ✓ Normes demandées par les services d'incendie territoriaux compétents (NBN EN 1838, EN 50172, )

Commandez ce contrôle maintenant  
dans votre bureau régional ou via  
[www.normecbtv.com](http://www.normecbtv.com)